



Péréquation financière 2017 entre la Confédération et les cantons

L'essentiel en bref

Le volume total de la péréquation financière (RPT) représentera un montant de 4987 millions de francs pour l'année 2017, en augmentation de 1.1 % par rapport à l'année précédente (4932 millions). Conformément aux dispositions légales, les contributions à la péréquation 2017 ont été adaptées en fonction de l'évolution du potentiel de ressources et de l'indice des prix à la consommation.

La réforme de l'imposition des entreprises III (RIE 3) engendrera un impact substantiel sur la RPT en raison de la suppression des statuts fiscaux spéciaux pour les personnes morales et de la variation de l'exploitabilité fiscale des bénéficiaires des personnes morales. Sous réserve d'une votation populaire et de son issue, cet impact est attendu à partir de l'année de référence RPT 2023.

Au plan cantonal, les données fiscales livrées sont de bonne qualité

En 2016, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les données fiscales dans les cantons de Bâle-Ville, Fribourg, Grisons, Jura, Lucerne, Soleure et Thurgovie. De manière générale, les processus d'assurance-qualité mis en place sont appropriés et la qualité des données livrées par les cantons est bonne. Une annonce systématique par cas individuels des données cantonales permettrait à l'Administration fédérale des contributions (AFC) de gagner en efficacité dans ses contrôles.

Les systèmes informatiques utilisés par les cantons sont très hétérogènes et des améliorations ponctuelles sont possibles. Les erreurs significatives constatées dans les données cantonales ont fait l'objet d'annonces complémentaires, selon les décisions du groupe technique chargé de l'assurance qualité RPT.

Au niveau fédéral, les processus RPT dans les offices sont globalement efficaces

Dans l'ensemble, les processus RPT et les systèmes de contrôle interne au sein des offices fédéraux sont jugés efficaces. Le CDF n'a pas constaté d'erreur dans le traitement des données RPT, dans le calcul des montants pour la péréquation 2017 et dans les derniers versements effectués.

Depuis quelques années, l'AFC travaille à un projet de mise en place d'un entrepôt de données. Ce projet devrait permettre une automatisation accrue des processus avec des gains d'efficacité et de sécurité des traitements. C'est une recommandation du CDF depuis 2012. Ce projet a été mis en veille en 2016, la recommandation du CDF reste donc ouverte.

A l'Office fédéral de la statistique (OFS), la description des processus, la documentation des contrôles et la conservation des données définitives pourraient être renforcées. L'indicateur de pauvreté a subi une adaptation conceptuelle. Cet indicateur a fait l'objet de contrôles approfondis par l'OFS lors de sa première application pour les montants de la RPT 2017.

Le programme informatique dédié au traitement des données RPT par l'Administration fédérale des finances (AFF) devra bientôt être remplacé. L'AFF teste actuellement un nouveau programme. Le CDF invite l'AFF à profiter de ce changement pour uniformiser le transfert des données demandées à l'OFS.